

Conseil Municipal

Du 8 mars 2018, A 20H30

Présents : Mesdames ALLAIRE, CUMANT, GRANDJEAN, SABLERY, SAMSON, SEVESTRE

Messieurs, DUBOURGUAIS, DUTEL, LEBARON, NEUVILLE, QUEMENER, SOLVE

Pouvoir : Madame BLANCHARD

Excusés : Madame BRUN et Monsieur CORBIN

Monsieur Lepeltier a sollicité Madame Le Maire pour intervenir au début du conseil municipal. Suite à l'assemblée générale de l'UCAE (union commerciale des activités économiques), l'ensemble de ses adhérents souhaitait faire remonter leurs inquiétudes par rapport à la situation des commerces de Cambremer et poser la question suivante au conseil municipal : « Quel est le projet d'urbanisme de Cambremer de l'avenir? Pour l'association une baisse de la population et son vieillissement peuvent être des éléments inquiétants pour l'école et pour le commerce. Depuis la fermeture de la presse une baisse a été constatée et pourtant certains souhaitent encore s'installer sur Cambremer qui est attractif. Le manque de locaux commerciaux libres à la location ou à la vente est un problème. L'association a aussi informé le conseil de sa contrariété que la commune n'ait pas acheté la parcelle route de St Laurent. Monsieur Lepeltier est aussi mécontent que depuis la loi ALUR, les restaurations de bâtiments sont souvent refusées. »

Le constat rapporté par Monsieur Lepeltier est un constat que la municipalité a déjà fait. Certaines réflexions sont engagées même si elles n'ont pas toujours la résonance espérée. La réponse de Madame Le Maire a été la suivante concernant le terrain : La mairie ne pouvait préempter, ce terrain étant en dehors de la zone de préemption. Malgré tout la municipalité avait décidé de faire une offre qui n'a pas été retenue par le vendeur. Il y a des acheteurs qui ont plus de poids. Quant aux bâtiments, lors de la dernière modification du PLU, des bâtiments ont été étoilés, ce qui signifie qu'ils pourront changer d'affectation . Toutes les demandes faites par la commune n'ont pas eu d'accord, les règles étaient très encadrées.

Le conseil municipal entend bien les inquiétudes de l'association puisque nous même nous interrogeons sur la baisse des effectifs de l'école (37 départs de CM2 à la rentrée 2018)

-AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT :

Madame le Maire informe le conseil suite à l'engagement du SDIS de rénover et d'agrandir la caserne des pompiers et afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions à la fois les nombreuses femmes engagées et les JSP, il a été convenu de signer une convention d'occupation du logement au-dessus de la caserne.

Accord du conseil municipal

-DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réfection du parking des enfants, situé derrière l'école primaire. Les devis demandés doivent être complétés par un devis de marquage et ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40%.

Le conseil municipal donne son accord.

-DETR 2018 :

Madame le Maire propose de présenter deux dossiers dans le cadre de la DETR 2018 :

Le premier concerne le changement de la chaudière de l'école, vieille de 40 ans, qui présente des signes de fatigue. Le coût de l'ordre de 33 000 € HT pourrait être subventionné à hauteur de 30%.

Le deuxième dossier entre dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique puisqu'il s'agit du remplacement des vitrages du couloir des coteaux plus certaines fenêtres de la salle de réunion.

Accord du conseil municipal.

-CONVENTION ECOLE

Monsieur DUBOURGUAIS expose la proposition de convention de gestion qui a été rédigée suite aux réunions qui ont eu lieu avec les communes concernées, avec Monsieur Bruneel mais également avec le sous-préfet. La répartition de la fiscalité va être différente du fait du rattachement à l'Agglo de Lisieux. Si les impôts intercommunaux vont baisser, les impôts communaux vont, eux, augmenter d'autant

pour atteindre un même niveau qu'en 2017 (sauf si les communes en décident autrement). Le produit fiscal récupéré par les communes va donc être plus important qu'il ne l'était auparavant mais dans le même temps les charges liées au scolaire vont s'inscrire dans les budgets. L'évaluation au coût réel de la scolarité d'un enfant à Cambremer est de 1 450 €. La proposition faite aux conseils des 5 communes était de reverser à Cambremer la totalité du produit fiscal qu'elles n'avaient pas avant et dont elles vont bénéficier dorénavant. Cette option n'a pas eu l'aval de toutes les communes et c'est donc l'option au coût réel qui a été retenue.

Le conseil municipal s'inquiète de la charge que représente le coût de l'école sur le budget communal. Les économies faites ces dernières années ne nous permettront pas d'assurer les frais scolaires au-delà de 2 ans. Une vraie réflexion va devoir s'engager sur des économies tout en continuant à avoir des projets pour Cambremer.

Monsieur Dubourgais fait lecture de la convention. Accord du conseil municipal

-AVENANT AU CONTRAT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur DUBOURGUAIS informe le conseil qu'il y a lieu de signer un avenant au contrat 2018 du fait de la dissolution de la communauté de communes. Cet avenant reprend les mêmes conditions que le contrat initial adapté à la seule commune de Cambremer.

Accord du conseil municipal

CREATION DE POSTE :

Madame SAMSON informe qu'il y a lieu de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité sur le scolaire. Ce poste couvrira la surveillance de la cour de récréation entre 11h55 et 13h30.

Accord du conseil municipal.

ABROGATION D'UNE DELIBERATION :

Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'abroger une délibération qui avait été prise pour conserver l'organisation du Festival des AOC au sein de la municipalité. Or la compétence touristique ayant été transférée à l'Agglo, le Festival l'est également. Le pilotage ne s'en fera pas moins au niveau de Cambremer comme il a été convenu avec

l'Agglo de Lisieux mais les frais seront supportés par cette dernière.
Accord du conseil municipal
« Les montagnes suisses » seront l'invité d'honneur.

REFLEXOLOGUE :

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a été recontactée par la reflexologue pour la location d'un cabinet au pôle médical. Madame le Maire a reçu copie de son diplôme de réflexologie. La reflexologue propose de venir une journée par semaine et demande le prix qui lui serait proposé. Le conseil s'est accordé sur le prix de 20 € par jour et demande que soit stipulé dans le contrat que la municipalité se garde le droit de récupérer le cabinet si un médecin généraliste désire s'installer.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame SABLERY a été recontactée par le jumelage d'EUEURBACH. Ils envisagent de venir passer quelques jours à Cambremer, du 8 au 12 juin, en camping-car (une dizaine). Lors de ce séjour, ils visiteront la région et souhaiteraient que soit organisée à Cambremer une cérémonie officielle d'accueil dans le but de renouer les liens de jumelage. Le conseil explique que cette période est chargée, que le comité de jumelage de Cambremer ne comptant plus de membre, il est nécessaire pour Madame Sablery de faire un appel urgent à d'éventuels bénévoles intéressés par cet investissement. Il lui est également demandé de recontacter Eueurbach pour qu'ils précisent ce qu'ils entendent par accueil officiel. Un appel dans la presse et par le biais du site et du panneau lumineux peut s'envisager.

Monsieur SOLVE informe le conseil municipal que la bibliothèque de Cambremer propose désormais un accès à la « boîte numérique ». En adhérant à la bibliothèque vous pouvez par cette boîte numérique avoir accès au cinéma, à la presse, aux livres, à la musique, à la formation et des jeux vidéo. Pour plus de renseignements rendez-vous à la bibliothèque de Cambremer ou sur laboitenumérique.bibliodemand.com

Monsieur DUBOURGUAIS nous incite à réfléchir très rapidement sur

l'attractivité de notre village pour amener de nouveaux habitants et assurer la pérennité de l'école et des commerces. Du logement semi-locatif est une piste à suivre mais également apporter de nouveaux services. Peut-être réétudier la piste de la station-service à laquelle nous n'avons pu donner suite faute d'investisseurs.

Madame GRANDJEAN demande si l'accès WIFI à l'Office de tourisme est toujours en accès libre. Madame le Maire répond que nous avons peu d'information sur le fonctionnement futur de l'OT et donc qu'elle ne peut répondre à cette question.

Monsieur NEUVILLE informe que la voie d'accès au local jeune, l'allée du presbytère et les travaux de renforcement de la voirie de St Pair sont effectués

Monsieur LE BARON demande s'il y a des avancées en matière de recrutement d'un personnel administratif, ce à quoi Madame le Maire répond par la négative. Il demande quel est le retour du rendez-vous avec le percepteur. Madame le Maire informe que Monsieur BRUNEEL viendra expliquer tout le budget à la commission qui se déroulera le 21 mars.